



**Monsieur Jean-Yves LE DRIAN**

Ministre de l'Europe  
et des Affaires étrangères  
37 Quai d'Orsay  
75007 Paris 75009 PARIS

Villeurbanne, le 15 octobre 2020,

**GILBERT-LUC  
DEVINAZ**

Monsieur le Ministre,

J'ai appris ce jour que Tuna Altinel est informé par la justice turque du refus de restitution de son passeport.

Libéré le 30 juillet 2019 après 81 jours de prison, Tuna Altinel est toujours bloqué en Turquie (passeport confisqué depuis le 12 avril 2019). Il ne peut donc pas reprendre son activité d'enseignant-chercheur à l'université Lyon 1. Acquitté dans son premier procès en septembre 2019, le tribunal de Balikesir a prononcé également son acquittement lors de son second procès le 24 janvier 2020. Ce second acquittement a été confirmé en septembre 2020 après le rejet par la cour d'appel du pourvoi en cassation du procureur.

Sa requête demandant la levée de la rétention de son passeport vient d'être rejetée, sans aucunement justifier cette décision. Le tribunal stipule « que votre requête vient d'être refusée par la Commission chargée des décisions administratives de la police locale de Balikesir et que par conséquent votre passeport demeurera en état de rétention ».

Cette décision des autorités turques est totalement inacceptable.

Connaissant l'intérêt que vous portez à ce dossier, je vous demande de mettre tout en œuvre pour que le passeport de ce citoyen français lui soit restitué dans les plus brefs délais.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ma demande, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

**Gilbert-Luc DEVINAZ**

SENATEUR DU NOUVEAU  
RHONE ET DE LA  
METROPOLE DE LYON

MEMBRE DE LA  
COMMISSION DE  
L'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE ET  
DU  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE

CONSEILLER DE LA  
METROPOLE DE LYON